



**Commune de
Cossonay**

-



Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Vogel – Duvoisin » déposée le 2 septembre 2024

—

« Cossonay ville éponge »

Monsieur la Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Texte de l'interpellation

« En 2050, d'après une étude de l'EPFZ, le climat de Zürich sera similaire à celui de Milan, ce qui signifie que celui de Cossonay le sera également. Les chercheuses et chercheurs ont établi des projections climatiques à l'horizon d'une génération pour 520 grandes villes, celles de l'hémisphère nord ressembleront à celles d'aujourd'hui qui se trouvent 1000 km plus au sud.

Ces projections climatiques sont prises très au sérieux par la Confédération. À l'avenir dans notre pays les canicules, périodes de sécheresse et fortes précipitations augmenteront en fréquence ainsi qu'en intensité.

L'année 2024 est à ce titre un exemple représentatif des extrêmes climatiques qui sont en passe de devenir la norme. Il est donc impératif d'adapter nos infrastructures et de revoir notre gestion de l'eau en milieu urbain. Comment procéder ? En adoptant le concept de la « ville éponge », où l'eau de pluie est considérée comme une ressource précieuse et non comme un déchet à évacuer rapidement. En effet, en laissant la chance à la pluie de s'infiltrer dans le sol ou d'être retenue, l'eau pluviale retrouve sa place dans l'espace urbain. Elle devient non seulement une ressource précieuse alimentant le sol et la végétation, mais également une source d'économie d'eau potable (arrosage, entretien des voiries, etc.) ainsi qu'un moyen de réduction de pression sur les réseaux d'eau souvent surchargés lors de fortes pluies. Cette approche prometteuse offre une réponse aux défis posés par les changements climatiques, dans des milieux urbains de plus en plus denses. Plusieurs villes et communes romandes ont déjà fait le pas vers une gestion plus naturelle des eaux pluviales et témoignent des bénéfices tirés pour leurs espaces verts et le bien-être de leurs habitants ainsi que d'une résilience améliorée face aux événements climatiques extrêmes.

Pour rappel, nous allons bientôt voter pour la construction d'un nouveau puits à Vortex dont le but est d'évacuer le plus rapidement possible les eaux de pluie dans la Venoge, le Léman, le Rhône et in fine la Méditerranée. Dans ce cadre, il serait intéressant de se demander si une partie de ces eaux ne pourrait être valorisée davantage en amont.

Questions :

1. La Municipalité s'est-elle déjà intéressée au concept de ville éponge ?
2. La Municipalité envisage-t-elle, en parallèle à la construction du Vortex, l'intégration d'une approche ville éponge au projet afin de lutter contre les îlots de chaleur et de valoriser cette eau douce en période de sécheresse ?
3. Dans le cadre de son plan climat, au chapitre des mesures d'adaptation au changement climatique, la Municipalité a-t-elle étudié une gestion alternative des eaux pluviales, une stratégie de désimperméabilisation ou une stratégie de nature en ville ? »

Plus d'info sur les villes éponge en Suisse :

- <https://ville-eponge.info/collection-de-bons-exemples/>
- <https://www.ge.ch/document/partage-experiences-eau-ville>
- <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/eau-de-pluie-dans-l-espace-urbain.html>

2. Réponse de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation de Madame Christine Vogel et Monsieur Pascal Duvoisin lors de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2024.

Elle apporte les réponses suivantes aux questions posées :

1. La Municipalité s'est-elle déjà intéressée au concept de ville éponge ?

Le concept de « ville éponge » est de collecter les eaux pluviales lors de fortes précipitations et de restituer cette eau pendant des périodes de sécheresse tout en limitant les risques d'inondations à la manière d'une éponge.

Lors des événements pluvieux, l'eau est conservée ou infiltrée dans le sol au lieu d'être collectée et évacuée dans un milieu récepteur (step, lac ou rivière) via un réseau d'assainissement. L'eau qui est stockée peut s'évaporer dès qu'il fait chaud, permettant ainsi d'abaisser la température de l'air de plusieurs degrés, notamment en été. Son objectif principal est d'améliorer la résilience urbaine face aux inondations torrentielles, de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique, et de sécuriser l'approvisionnement en eau. Les villes et les agglomérations sont invitées à repenser et à réorienter leurs infrastructures et leur gestion afin de se transformer en « villes éponges ».

A Cossonay, la Municipalité est sensible et travaille sur cette thématique afin de l'intégrer dans le futur. A ce jour, à la suite des événements de ces dernières années, la priorité a été mise sur la prévention des inondations et ainsi protéger la population et les entreprises.

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place telles que :

- L'obligation d'installer des bacs de rétention pour récupérer les eaux de pluie lors de tous travaux en matière de police des constructions, selon le plan général d'affectation (PGA) 2014 ;
- La création du bassin de rétention d'Allens ;
- La réalisation des mesures du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dont fait partie la création du nouveau Vortex ;
- Les drainages en profondeur ne sont plus souhaités au profit de l'infiltration.

La Municipalité est également sensible à la sécurisation de l'approvisionnement en eau et à l'amélioration globale de son utilisation.

En ce sens, plusieurs actions ont été réalisées telles que :

- La pose de pavés « gazon » ou filtrants, par exemple vers le cimetière, dans les cours, sur les places de parc (notamment vers le Chemin des Prés-du-Dimanche) et sur les parkings.

- Des bandes herbeuses, contenant ou non des plantations, sont aménagées aux abords des constructions et également autour des parkings, à chaque fois que s'offre la possibilité. Faisant suite à une suggestion d'Agenda 21, une de ces zones a été créée autour des terrains de baskets du PAM, suivie de la plantation d'une prairie fleurie dans la bande herbeuse au pied des tilleuls le long de la Route de Morges, puis d'une végétalisation de celle proche de l'arrêt de bus.
- Des citernes/récupérateurs d'eau pour collecter les eaux de pluie sont installées chez des privés, encouragés et subventionnés.

D'autres actions sont en cours :

- La pose de pavés « gazon » ou filtrants ainsi que la plantation d'arbres et d'une haie sont prévus dans le cadre du projet du nouveau parking des Chavannes.
- L'arborisation du parc public dans la zone des Chavannes (Préavis 02/2023 - Crédit d'étude pour la réalisation d'un parc public dans la zone des Chavannes), un préavis pour la réalisation d'une première étape sera déposé en 2025.
- La végétalisation de la Place de la Tannaz dans le cadre de la réalisation du Vortex.
- Des objectifs ont été intégrés dans le Plan Climat, entre autres dans les thématiques « Aménagement du territoire » et « Biodiversité et ressources naturelles ».

Dès lors, la Municipalité a comme objectif d'assimiler ce concept dans les constructions à venir et dans les projets de reconstruction. Cette démarche s'intègre également dans le Plan Climat qui est en place.

2. La Municipalité envisage-t-elle, en parallèle à la construction du Vortex, l'intégration d'une approche ville éponge au projet afin de lutter contre les îlots de chaleur et de valoriser cette eau douce en période de sécheresse ?

Dans le projet de construction du Vortex, la Municipalité intègre le réaménagement de la Place de La Tannaz, dont la thématique de l'eau sera la ligne directrice. L'objectif est de transformer l'îlot de chaleur actuel en une zone où il sera agréable de se rencontrer à l'ombre des nombreux arbres qui y seront plantés. Il est également prévu que l'arrosage des arbres et des espaces verts de cette place se fasse intégralement avec de l'eau de pluie.

En parallèle, au travers du Plan Climat, la Municipalité s'engage à améliorer la résilience de la Commune face aux changements climatiques. Les objectifs définis sont en adéquation avec le concept « ville éponge ».

3. Dans le cadre de son plan climat, au chapitre des mesures d'adaptation au changement climatique, la Municipalité a-t-elle étudié une gestion alternative des eaux pluviales, une stratégie de désimperméabilisation ou une stratégie de nature en ville ?

La Municipalité est sensible à améliorer la gestion des eaux de pluie sur le territoire. Dans le Plan Climat, elle s'est fixée des objectifs liés à la désimperméabilisation des sols ainsi qu'à augmenter l'arborisation et le taux de canopée du territoire tant sur le domaine public que privé.

Les buts affectés à ces thématiques seront appliqués à l'avenir, autant que faire se peut, dans les nouvelles constructions et dans les réalisations pour lesquelles ces mesures sont envisageables.

Une veille attentive permet de connaître les actions possibles. Les fosses à impluvium, situées sous les arbres et qui stockent l'eau de pluie pour les alimenter, tout en faisant abaisser les températures, sont des structures intéressantes. A nommer également les procédés de récupération des eaux de pluie, utilisées ensuite pour l'arrosage des surfaces, ainsi que la végétalisation des toits plats.

En outre, dans le cadre de la révision du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, qui fera l'objet d'un dépôt de préavis en 2025, des obligations supplémentaires pourraient y être intégrées en matière de récolte des eaux pluviales.

Cossonay a la chance d'être très riche en eaux. Ses sols en sont naturellement alimentés et gorgés à la manière d'une éponge. Cette abondance est une aubaine, mais elle va de pair avec la mise en place de systèmes d'évacuation adéquats et dimensionnés proportionnellement à l'évolution des besoins. Il est dès lors du rôle des autorités de veiller à un juste équilibre entre les deux.

En conclusion, la Municipalité affirme sa volonté de poursuivre ses démarches et efforts dans le but de préserver les ressources naturelles en eau et de les valoriser. Il en va de sa responsabilité et de son engagement en faveur d'un développement durable.

Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté en séance de Municipalité le 11 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

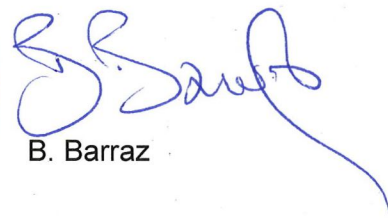
La Syndique



V. Induni



La Secrétaire



B. Barraz